

AMIANTE Préalable Encadrement Technique - Sous-Section 4

Notre organisme de formation référencé par la Carsat Aquitaine est qualifié pour dispenser les formations sous-section 4 sous référentiel INRS, le premier dans le Sud-Aquitaine. Ceci est un gage de qualité.

Nos formations ouvrent droit aux aides et subventions TPE, délivrées par les CARSAT. Nous sommes le seul organisme de formation dans le sud à posséder un plateau de formation amiante mobile pour réaliser vos formations dans votre entreprise.

Objectifs

Organiser des interventions en respectant les règles de prévention pour se protéger du risque amiante.

Public Visé

Tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.

Pré Requis

Être âgé d'au moins 18 ans,
Savoir lire, maîtriser les 4 opérations de base en mathématique et écrire,
Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012.

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention amiante sous section 4.
Évaluer d'un point de vue technique le risque amiante pour toute intervention sous-section 4.
Développer ses compétences en prévention.

Méthodes et moyens pédagogiques

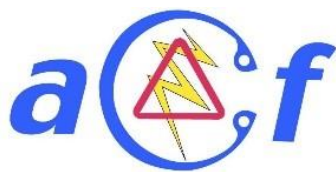
Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses.
Mise en situation sur une plate-forme pédagogique (fixe ou mobile)
Formation pouvant être dispensée en visio-conférence sur la partie théorie.

Parcours pédagogique

Synthétique :
Operations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
Definition des procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante ;
Principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source ;
Lien et cohérence entre les résultats de l'évaluation des risques et l'établissement du mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS ;
Communication et application du mode opératoire.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateurs justifiant d'un niveau encadrement technique SS4, d'une formation de formateur amiante SS4 et de 3 années d'expérience à minima.



Connaître les opérations spécifiques pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition induits.

Méthodes et modalités d'évaluation

L'évaluation des acquis théoriques et pratiques est réalisée selon le référentiel INRS SS4 et les modalités d'évaluation de celui-ci en vue de valider la remise d'une attestation de compétence par l'employeur. Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de compétence de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Évaluation théorique de 20 minutes par QCM et évaluation des acquis pratique de 1 heure

Validation:

Remise d'une attestation de compétence individuelle justifiant

l'acquisition des connaissances

Suivi : Feuille d'émargement.

Modalités d'Accessibilité

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation

Durée

35.00 Heures

5 Jours

Effectif

8 personnes au maximum.



Contactez-nous !

Eric FERIGO
GERANT

Tél. : 0564270517
Mail : contact@certiconsult.fr